



70/1967

## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un nouveau  
chemin sur la commune de Veyrier

du 18 novembre 1966

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu le préavis favorable du service du plan d'aménagement;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères du 9 octobre 1931;

vu la délibération de la commune de Veyrier du 24 octobre 1966,

## ARRÊTÉ :

Il est donné le nom de :

"Chemin de Castelver"

au chemin sans issue partant de la route de Veyrier et desservant les immeubles de la BI Castelver.

Cette nouvelle dénomination entre immédiatement en vigueur.

\*\*\*

Communiqué à :

Travaux	6 ex.
Police	1 ex.
Intérieur	1 ex.
Sautier	1 ex.



Certifié conforme,  
Le chancelier d'Etat :

*Halland*